

# MÉMOIRE



## **Vers un développement durable de la pratique du VHR**

**Présenté à la  
Commission des transports  
et de l'environnement**

**Par  
Danny Gagnon  
Directeur général  
de la FQCQ**

**9 février 2010**

## **Consultations particulières**

### **Vers un développement durable de la pratique du VHR**

Chers membres de la Commission,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons les commentaires de notre fédération concernant le document *Vers un développement durable de la pratique du VHR*, présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2009 par Monsieur Normand MacMillan, ministre délégué aux Transports.

#### **La Fédération Québécoise des Clubs Quads**

La Fédération Québécoise des Clubs Quads (ci-après FQCQ) est un organisme sans but lucratif qui a pour but de développer et de promouvoir la pratique sécuritaire de l'activité de loisir qu'est la circulation en quad au Québec.

Les fondements de notre activité se trouvent dans le dévouement de milliers de bénévoles. Pour s'assurer du respect de la loi et de la pratique sécuritaire de l'activité du quad, la FQCQ compte, et elle en est fière, sur la collaboration de plus de 1 705 agents de surveillance bénévoles qui patrouillent les sentiers des clubs ainsi que de 33 agents fédérés qui composent une escouade intervenant à l'échelle provinciale. De plus, elle peut compter sur le travail de quelque 2 540 dévoués bénévoles œuvrant à l'entretien et à l'installation de signalisation sur l'ensemble de ses 20 108 kilomètres de sentiers.

Tout a commencé en 1985 lorsque des bénévoles se sont alliés à des voisins dans le but d'aménager un sentier dans leur localité et d'encadrer la pratique du quad au Québec, et ce, avant même le dépôt de la première version de la Loi sur les véhicules hors route. Pour eux, il fallait agir tout de suite pour protéger l'environnement et limiter les impacts sur les citoyens. La solution : aménager des sentiers sécuritaires qui diminueraient les impacts sur l'environnement tout en respectant les normes d'aménagement.

Le principe pour assurer la pérennité de la pratique du quad au Québec en harmonie avec les citoyens : les utilisateurs doivent circuler dans les sentiers fédérés.

Les clubs de la FQCQ regroupent aujourd'hui plus de 45 300 membres. Pendant plus d'une décennie, la pratique de l'activité a connu une progression annuelle nette et régulière. Malheureusement, au cours des dernières années, certaines interventions policières par rapport au transport d'un passager ont eu pour effet de faire fuir une partie de la clientèle.

Nous sommes très heureux que le dossier soit maintenant réglé parce que nous croyons que nous allons pouvoir remonter la pente en ce qui a trait à la vente de droits d'accès et atteindre notre objectif de 175 000 membres (50 % du parc de quads au Québec).

Le nombre de quads immatriculés au Québec étant actuellement de 358 838, la venue de décisions concrètes pour assurer le développement durable de la pratique est plus que souhaitable.

### **Distance séparatrice**

Le quad est une activité quatre-saisons. Il est important qu'une distance séparatrice minimale soit mise en place entre les résidences et les nouveaux sentiers. Notez que dans bien des endroits au Québec, les sentiers étaient présents avant que les résidences soient bâties. Il est primordial de trouver un moyen de protéger les anciens sentiers.

L'une des solutions proposées serait que les municipalités ou les MRC incluent un corridor de loisirs pour les sports motorisés dans le schéma d'aménagement. Cependant, il est important de noter qu'une distance séparatrice trop grande aurait des impacts négatifs majeurs sur le réseau dans certaines régions.

### **Heures de circulation**

La limite des heures de circulation devrait être prolongée de minuit à 6 heures les fins de semaine. D'ailleurs, les heures de circulation devraient être décidées par les CRÉ et non pas par les municipalités afin d'éviter les difficultés liées l'application des heures de circulation interdite à cause de leur variabilité d'une municipalité à l'autre. Pour assurer une uniformité partout dans la province, nous suggérons même que les heures soient incluses dans la Loi sur les véhicules hors route.

### **Protection de base contre les recours basés sur les inconvénients de voisinage**

La FQCQ croit fermement que cette protection doit demeurer comme elle l'est actuellement. Déjà plusieurs recours se préparent dans les différentes régions du Québec. Ce problème de plaintes des citoyens n'est pas uniquement lié au VHR, c'est un problème de société qui ne fera que s'accroître dans l'avenir. Il est impératif que le gouvernement trouve une solution durable à ce genre de problématique.

Les clubs et les Tables de concertation ont fait des efforts importants pour limiter les inconvénients liés au bruit et à l'odeur. Ces derniers vont continuer à travailler sur ce dossier, mais il faut tout de même garder cette protection sinon les sports motorisés vont s'effondrer.

## **Innovations technologiques**

L'industrie du quad respecte déjà les normes en matière de bruit et de gaz à effet de serre. Depuis le début des discussions sur ce sujet, il aurait fallu que vous sachiez que ce ne sont pas les constructeurs qui devraient être jugés et accusés de ne pas suivre les normes, mais plutôt certains fabricants d'accessoires pour les véhicules hors route. Ce sont ces derniers qui contournent les règles et qui ne respectent pas les normes.

Le gouvernement devrait adopter des règlements encadrant plus strictement les compétitions en matière de bruit et d'émission de gaz à effet de serre. Nous aurions tout intérêt à regarder ce que fait aux États-Unis l'organisme American Motorcyclist Association (AMA), qui a déjà commencé à réduire les décibels permis dans les compétitions. Le gouvernement du Canada exige des véhicules importés au Canada qu'ils respectent la norme suivante pour le bruit : émettre un maximum de 98 décibels. L'AMA, pour sa part, exige que les gens inscrits aux compétitions respectent la norme suivante pour le bruit : émettre un maximum de 94 décibels. Pour régler les problèmes de bruit, il faut frapper à la bonne porte, ce qui n'est pas le cas actuellement.

D'ailleurs, les parcs qui sont membres de la Fédération Québécoise des Motos Hors Route (FQMHR) ont déjà déterminé que tous les véhicules qui circulent dans un de ces parcs fermés ne devront pas émettre plus de 98 décibels. Il faut édicter un règlement sur la compétition et les lieux de pratique afin d'appuyer les efforts de la FQMHR, qui encadre les motos hors route et les quads dans les compétitions. La solution passera par la compétition.

## **Circulation sur certains chemins**

La FQCQ est d'avis que les règles concernant la circulation des véhicules hors route sur les emprises devraient être assouplies. Le gouvernement est propriétaire d'emprises qui offriraient des voies de circulation idéales pour les VHR tout en limitant les impacts négatifs sur les citoyens et en assurant des liens interrégionaux. Le tout pourrait se faire avec des aménagements qui respectent certaines règles clairement énoncées afin d'assurer la sécurité des usagers.

La circulation sur certaines routes municipales devrait aussi être simplifiée en étant basée sur une catégorisation des routes.

## **Rendre les véhicules moins polluants**

Déjà plusieurs constructeurs sont en dessous des normes canadiennes, et l'industrie des VHR travaille plutôt à atteindre les normes de l'EPA. L'écoute de discussions avec les constructeurs vous permettrait de voir le sérieux et la pertinence de la démarche.

### **Accentuer le contrôle**

Effectivement, il serait important d'accentuer le contrôle, mais pour ce faire, il faut nous donner les moyens de le faire. Les policiers, bien qu'ils aient patrouillé d'innombrables heures dans les sentiers, ne sont pas présents où se situent les réels problèmes.

Comme il a été mentionné dans le rapport des Tables de concertation, c'est la circulation hors des sentiers qui est problématique et dérangeante. Les policiers sont rarement hors des sentiers et nos agents de surveillance de sentiers n'ont aucun pouvoir à l'extérieur des sentiers fédérés. Nous sommes tous conscients du caractère nuisible de cette pratique anarchique hors des sentiers pour notre activité, mais nous n'avons pas les moyens pour intervenir.

Il ne faut jamais oublier que vous vous adressez à des agents de surveillance de sentiers bénévoles et que, dans bien des cas, ils n'ont pas l'autorité pour intervenir.

Ces pouvoirs accrus devraient être donnés aux agents fédérés de la FQCQ. Il faudrait toutefois qu'ils aient accès au CRPQ<sup>1</sup> pour pouvoir confirmer leur vérification et aussi avoir une trace de ces délinquants dans les dossiers au CRPQ.

### **Accroître la sensibilisation**

Il est important que des efforts soient déployés pour sensibiliser les utilisateurs aux lieux de circulation, et ce, en utilisant tous les moyens mis à notre disposition (radio, télévision, Internet, etc.).

Il serait important aussi de produire un guide pour tous ceux qui accordent un droit de passage à un club. Ce document devrait être endossé par les assureurs des fédérations, le gouvernement et les fédérations dans le but d'éviter les chasses aux sorcières qui se produisent actuellement. De plus, cet outil servirait à donner l'heure juste aux propriétaires terriens qui nous offrent très généreusement un droit de passage chez eux. Il mérite un document clair et sans ambiguïté.

La FQCQ est tout à fait d'accord avec la proposition de faire produire un guide adressé aux municipalités. Nous souhaitons cependant que ce guide soit accessible à tous les intervenants. Les fédérations doivent savoir ce qui se trouve dans ce guide pour aider les clubs à satisfaire les demandes. Encore une fois, nous mettons l'accent sur le fait que les dirigeants de nos clubs sont des bénévoles et qu'ils se découragent lorsqu'ils reçoivent les «listes d'épicerie» pour des demandes.

---

1. Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

Ce qui est connu dès le départ, c'est plus facile à gérer.

### **Encadrer la publicité des constructeurs**

La FQCQ est d'accord pour que la publicité des constructeurs soit mieux encadrée parce qu'elle montre souvent une pratique non sécuritaire de l'activité, et ce faisant, elle contribue à détruire l'image que nos club et nous nous efforçons de véhiculer.

### **En conclusion**

La FQCQ est d'accord avec les actions prévues dans ce document si ces dernières sont clairement définies. Il faut que le mandat qui sera donné aux Tables de concertation soit clair et sans ambiguïté. Il faut que les corridors de loisirs soient inclus dans le schéma d'aménagement des MRC et que des moyens soient pris pour assurer le développement durable de la pratique.